

Besoin de quelques conseils en ce qui concerne ce domaine..

Par **Mioko**, le **08/09/2010** à **13:59**

Bonjour ^^

Je poste ce message car j'aurai besoin de quelques informations concernant le domaine du droit International, comme celui-ci est séparé en une partie droit privé et une autre en droit public je me demandai quelle était la réelle différence entre les deux, et quelles perspectives d'avenir elles offraient chacune.

Etant en L1 je dois aussi choisir mes matières pour le semestre à venir, et je peux prendre une matière de droit public ou une matière de droit privé et je dois avouer que je suis un peu perdue, car j'ignore ce que l'un comme l'autre peut m'apporter. De plus, j'étais entré à la Fac de droit dans l'objectif de faire du notariat, mais là aussi je me posai la question de savoir si ça tenait plus du domaine du privé ou du public.

J'espère que mon propos n'est pas trop embrouillé ^^", et je vous remercie d'avance pour vos futures réponses ^^

Par **akhela**, le **08/09/2010** à **16:22**

A la fac, le DIPu est l'enseignement du droit des relations entre Etats et la protection diplomatique (les traités internationaux, le droit international humanitaire, la protection diplomatique et certaines législations internationales spécifiques ... on exclu l'UE qui est du DIPu mais qui est enseigné à part). Cette matière est une perte de temps et sans intérêt (et pas seulement professionnel, c'est en gros le cours où tu apprends que les Etats s'inventent des règles qu'ils savent d'avance qu'ils ne vont pas respecté ...) pour 99% des étudiants. Seuls les rares étudiants voulant se lancer dans la diplomacie ou les carrières humanitaires ou de la fonction publique internationale sont concernés.

Le DIPrivé est l'enseignement de la gestion des conflits de loi provenant de plusieurs pays . Là par contre, c'est super utile (surtout pour les avocats et les juristes en entreprise) et beaucoup plus concret (Ex : X de nationalité tunisienne se mari en Espagne avec Z de nationalité américaine, ils vont vivre en France et y divorce : quelle loi de divorce on applique, quelle loi de procédure, quelle juridiction est compétente, quelle loi s'applique au mariage ... et les enfants ...).